



Pourrai -je reprendre mon nom de naissance

Par **Aily**, le **13/07/2022** à **00:56**

Bonjour j'ai 36 ans je suis maman de 4 enfants mon père m'a reconnu après le décès de ma mère.

Mais récemment à la mort de mon défunt grand -pere décédé du COVID, j'ai apprise que mon nom n'est pas le nom de mon grand-père n'y de ma grand mère, je porte le nom du défunt mari de ma grand mère les 4 enfants de son défunt mari et les 6 enfants qu'elle a eu avec mon grand père portent le nom de ce monsieur ainsi que tout les petits enfants et arrière porte le nom pourrais je reprenne mon nom de naissance qui est le seul vrai héritage que je puisse donner à mes enfants

Par **amajuris**, le **13/07/2022** à **09:41**

bonjour,

avant la loi de 2005, lorsque les parents étaient mariés, les enfants portaient comme nom de famille, le nom du père.

si l'enfant n'avait pas de filiation paternelle, il portait le nom de la mère.

dans votre cas, vous portez comme nom de famille, le nom de l'homme qui vous a reconnu.

le nom de famille des grands parents est indifférent.

par contre depuis le 1° juillet 2022, le changement de nom de famille est plus facile.

voir ce lien : [changement de nom de famille depuis le 1° juillet 2022](#)

salutations

Par **Aily**, le **13/07/2022** à **17:34**

Mon père ne porte pas le nom de mon grand père,il porte le nom du défunt Marie de ma grand mère mon grand père ne sais jamais Marie avec ma grand mère il a eu 6 enfants avec ma grand mère et ne l'ai a pas reconnu quand mon père est né le mari edma grand mère était déjà décédé depuis quelques années